

Photo C.T.F.T. — Congo.

*Association Limba-Cacaoyer, Mayombe.
La plantation de Limba a été réalisée en 1955.*

LES FORÊTS CONGOLAISES D'AUJOURD'HUI ET CELLES DE DEMAIN

par J.-P. KOYO,

Ingénieur au Centre Technique Forestier Tropical — Congo

SUMMARY

THE CONGOLESE FORESTS OF TODAY AND TOMORROW

As its title indicates, the first part of this article contains an inventory of the forests of the Congo. Reference is first made to the natural moist forest areas of Kouilou-Mayombe, Chaillu-Niari and the Northern Congo. There follows a review of plantations which have been made, either through the introduction of new species such as *Eucalyptus*, or through reforestation programmes using *Limba* in the vicinity of N' Boku-N' Situ.

In the second part, the author stresses the need to constitute a permanent forest area which must be rationally harvested so as to yield a maximum return while at the same time ensuring the regeneration of the forest.

RESUMEN

LOS BOSQUES ACTUALES Y LOS BOSQUES DEL FUTURO DEL CONGO

Así como lo indica su título, este artículo consta de una primera parte dedicada al inventario de los bosques densos del Congo. En primer lugar, se hace referencia a los macizos forestales naturales de Kouilou, Mayombe, de Chaillu, Niari y del Norte del Congo. Acto seguido se da cuenta de las plantaciones que se han realizado ya, ya sea mediante especies introducidas, como por ejemplo ciertos tipos de eucalipto o bien, por los programas de repoblación forestal en *Limba*, en torno de N' Boku-N' Situ.

En la segunda parte del estudio, insiste el autor respecto a la necesidad de constituir un patrimonio forestal permanente cuya explotación deberá ser racional, con objeto de permitir los máximos ingresos al mismo tiempo que se garantiza la regeneración del bosque.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES FORÊTS CONGOLAISES

FORÊTS DENSES

Les forêts denses au Congo couvrent environ 21,3 millions d'ha soit 60 % du territoire national. Elles se répartissent en trois massifs principaux d'importance de composition floristique et de degré de mise en valeur relativement différents.

Le massif du Kouilou-Mayombe.

De par son orographie, ce massif constitue une barrière naturelle entre la zone côtière et la partie continentale du pays. Sa superficie est d'environ 1,1 million d'ha.

Initialement très riche en *Limba* (*Terminalia superba*) et à un degré moindre en Okoumé (*Aucoumea klaineana*), ce massif, d'accès facile et proche de Pointe-Noire, supporte depuis la fin de la deuxième guerre mondiale un régime d'exploitation particulièrement sévère. Il s'est de ce fait considérablement appauvri et ne participe plus qu'à environ 10-15 % de la production forestière nationale soit 60.000 à 90.000 m³ en 1980.

La production a été jusqu'ici assez stable et proche de son maximum. Ceci n'a été possible qu'en repassant plusieurs fois sur les mêmes permis, en exploitant non seulement les quelques îlots relictuels de *Limba* et d'Okoumé dont l'accessibilité était devenue possible grâce à un matériel plus moderne et mieux adapté, mais aussi des essences dites secondaires :

- Niové (*Staudia spicata*).
- Bilinga (*Nauclea diderichii*).
- Longhi (*Gambeya africana*).
- Safoukala (*Dacryodes sp.*), etc...

Un plan d'aménagement financé par le PNUB et préparé par la F. A. O. est en étude. La mise en application de ce plan permettra la régénération de cette forêt afin d'assurer sa pérennité.

Le massif du Chaillu-Niari.

Ce massif fait frontière avec le Sud-Est du Gabon et couvre une superficie d'environ 3,2 millions d'ha.

Deux inventaires à 0,3 % ont été effectués en 1973 sur financement PNUB, l'un dans la zone Sibiti-Zanaga et l'autre dans la zone Tsinguidi-Mayoko.

Il ressort de ces inventaires que le massif disposait d'un potentiel sur pied de l'ordre de 25 millions de m³ constitué à 87 % par de l'Okoumé. Les autres espèces présentes étant le Dibétou, le Moabi, l'Ilonga et le Zingana. Les méliacées étant très peu représentées.

On peut estimer qu'à l'heure actuelle le potentiel commercialisable restant disponible est de l'ordre de 8 à 10 millions de m³.

Ce massif du Chaillu-Niari, constitue à l'heure actuelle la zone où l'exploitation est la plus intensive. Ce massif intervient à lui seul, grâce à la voie ferrée COMILOG, pour plus de 70 % de la production



Photo Normand.

République Populaire du Congo. Base du tronc d'un *Tchiola* (*Pterygopodium oxyphyllum*).

d'ha sur terres inondées ou périodiquement inondées, c'est de loin le massif le plus important.

Si les forêts du Sud-Congo ne disposent plus que de potentialités très limitées, suite à une exploitation très intensive, il n'en est pas de même du massif Nord qui jusqu'ici a été très peu touché à cause de son éloignement du port de Pointe-Noire.

Deux inventaires ont été effectués dans ce massif : le premier en 1972 dans la région de la Sangha autour de la ville de Ouesso, sur financement Fonds d'Aide et de Coopération ; le second en 1976 dans la région de la Likouala, zone frontalière avec la Centrafrique, sur financement PNUD.

Ces forêts du Nord, bien qu'elles ne soient pas toutes exploitables à brève échéance, constituent à l'heure actuelle le principal atout forestier du Congo. Le potentiel actuellement commercialisable serait de l'ordre de 80 millions de m³ pour un volume total sur pied de l'ordre de 710 millions de m³.

L'essence commerciale la plus abondante est le Sapelli. Les autres espèces commercialisables relativement abondantes sont le Wenge, le Limba, l'Ayouis, le Padouk, l'Ilomba. Les méliacées autres que le Sapelli : Sipo, Tiama, Acajou, Kosipo, Bossé, Dibetou sont présentes mais peu abondantes.

Les forêts contiennent des peuplements pratiquement purs de *Gilbertiodendron dewevrei* dont le volume sur pied est considérable (de l'ordre de 60 à 80 millions de m³).

Ce massif dont les potentialités sont énormes ne participe pour l'instant qu'à environ 23,50 % de la production nationale.

forestière nationale. La quasi-totalité de l'Okoumé produit actuellement au Congo sort du massif du Chaillu-Niari.

Le massif du Nord-Congo.

Avec une superficie totale d'environ 17 millions d'ha dont 10 millions d'ha sur terres fermes et 7 millions

FORÊTS ARTIFICIELLES

Espèces exotiques.

Les introductions d'Eucalyptus dans les savanes congolaises ont commencé en 1953.

Les recherches sur l'amélioration génétique et le bouturage de l'Eucalyptus ont permis en 1978 la création de l'Unité d'Afforestation Industrielle du Congo (U. A. I. C.) société d'état congolaise, chargée de la réalisation de plus de 30.000 ha de plantations industrielles d'Eucalyptus en vue d'approvisionner une usine de fabrication de pâte.

L'Office Congolais des Forêts (O. C. F.) organisme chargé du reboisement, plante également en savane pour la production de bois de feu, de poteaux supports de lignes et de bois d'œuvre.

On estime à 16.000 ha dont 8.000 de plantations

clonales la superficie totale des boisements d'Eucalyptus plantés fin 1981.

Les pins tropicaux ont été introduits à partir de 1956 ainsi que des Araucaria (50 ha). Au total environ 3.700 ha ont été réalisés en résineux dont 2.800 ha subsistent et sont réussis.

Espèces locales.

Entre 1950 et 1961, un programme de reboisement en Limba avait été mis en exécution autour de N'Boku-N'Situ dans le Mayombe. Depuis, l'Office Congolais des Forêts reboise tous les ans de petites superficies de Limba. Au total ces plantations artificielles de Limba couvrent environ 6.500 ha dont 3.500 peuvent être considérés comme réussis et potentiellement productifs.

AMÉNAGEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE FORESTIER NATIONAL

L'aménagement d'une forêt englobe toutes les mesures ayant pour objet :

— La constitution d'un domaine forestier permanent.

— L'exploitation rationnelle des bois tout en maintenant ou en augmentant la production.

— Le revenu maximum pour la collectivité.

— La régénération de la forêt.

FORÊTS NATURELLES

L'aménagement au sens classique du terme exige pour être complet et efficace non seulement le concours de nombreuses disciplines et un personnel hautement qualifié, mais également une connaissance et une maîtrise presque totale du milieu écologique et biologique considéré.

Les forêts naturelles africaines en général et congolaises en particulier sont à la fois extrêmement hétérogènes et très mal connues. Si on ajoute à cela le fait qu'elles se présentent sur de très grandes superficies,

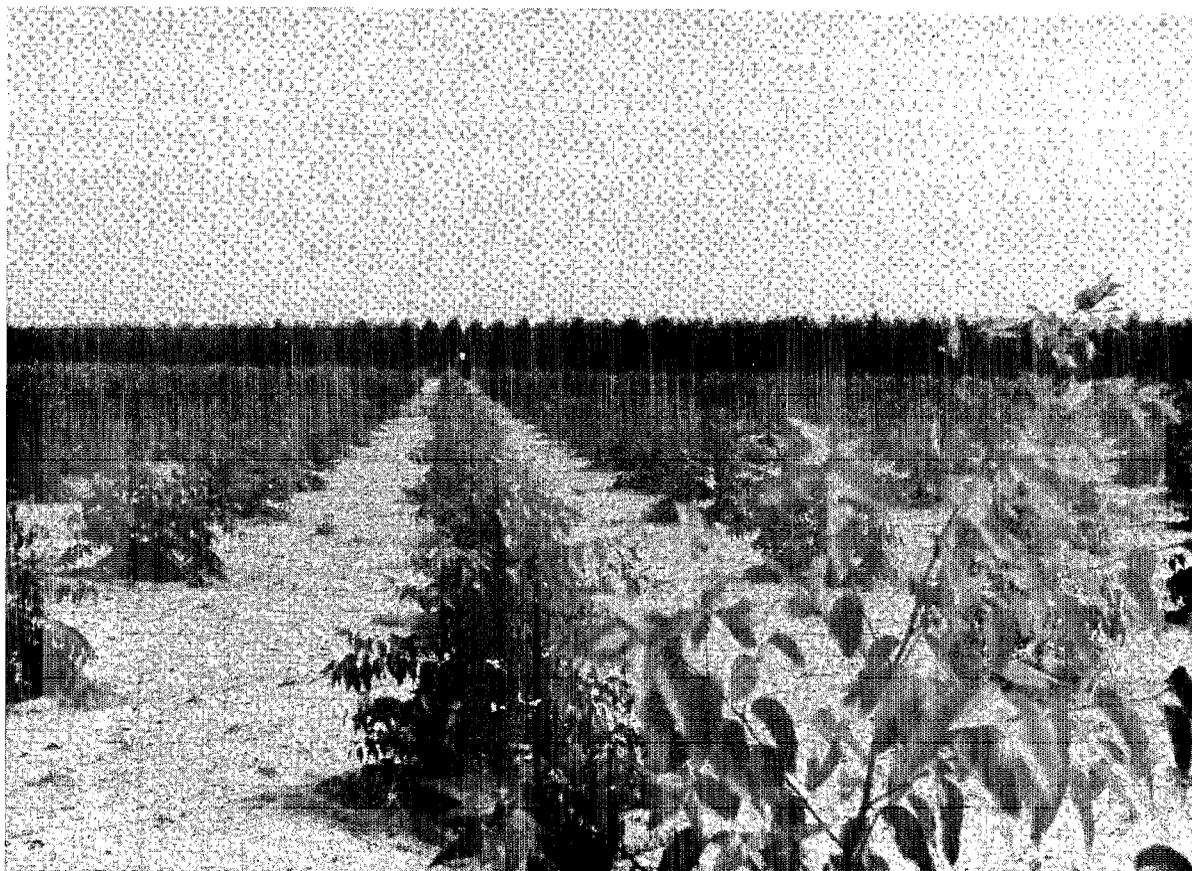
on comprend assez facilement pourquoi l'aménagement forestier dans ces conditions est difficile à réaliser et à faire appliquer et n'obéit pas tout à fait à la même rigueur qu'en zone tempérée.

Connaissance du capital forestier.

Tout aménagement nécessite un inventaire détaillé de la forêt afin de préciser les limites, la composition floristique et le volume sur pied des peuplements.

République Populaire du Congo — Programme UAIC de plantations industrielles d'Eucalyptus — Plantations monoclonales : au 1^{er} plan, Eucalyptus âgés de 5 mois — Écartement 6 m × 4 m.

Photo Quillet.



Cet inventaire permet également de définir la vocation des différents massifs de la forêt (production, protection, agriculture).

A l'intérieur de la forêt de production, l'inventaire permet de connaître le volume de l'ensemble des espèces commercialisables.

Certains de ces inventaires ont déjà été effectués notamment dans le Chaillu-Niari et dans le Nord sur des superficies relativement faibles.

Il est indispensable d'amplifier ces programmes d'inventaires et de disposer après exploitation des informations sur les nouvelles potentialités des massifs forestiers.

C'est à partir de ces données qu'il sera possible d'aménager valablement les domaines boisés.

Exploitation.

La production forestière congolaise a subi une forte régression en 1975 du fait vraisemblablement de la crise économique mondiale.

En 1980 cette production a été de 603.000 m³. Il faut cependant rappeler qu'elle avait dépassé les 800.000 m³ en 1969, 1970 et 1971.

Sur la base de la production de 1979 (406.000 m³), plus des 3/4 des volumes exploités sortent des forêts du Sud Congo (Mayombe-Kouilou et Chaillu-Niari), essentiellement l'Okoumé 44,6 %, le Limba 3,3 %, Moabi 3 %, Longhi 3 % de la production globale.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, les forêts du Nord n'interviennent pour l'instant que pour 23,5 %.

Si on se réfère aux capacités de production estimées par la Banque Mondiale (2 millions de m³ par an dont 0,5 million de m³ dans les forêts du Sud (estimation optimiste !) et 1,5 million dans celles du Nord), on constate que les forêts du Sud sont exploitées au maximum de leur capacité voire même au-delà de leur capacité, alors que celles du Nord sont largement sous-exploitées.

Force est également de noter que plus de 82 % de la production nationale relèvent essentiellement de 5 ou 6 essences : Okoumé, Sapelli, Sipo, Limba, Moabi, Longhi et Niové.

Cet écrémage systématique des forêts congolaises pose de manière impérieuse le problème de la mise en valeur des bois dits de promotion qu'on retrouve abondamment dans nos forêts, en particulier au Nord où sur 10 essences les plus représentées, 7 sont de promotion et de ce fait sont très peu ou pas exploitées.

Le Limba dont nous avons relevé l'abondance dans le Nord peut être utilisé dans la fabrication de traverses de chemin de fer ou dans la menuiserie extérieure et présente de ce fait des possibilités d'exploitation et d'aménagement très intéressantes. Ces peuplements de Limba peuvent être gérés en futaie.

L'exploitation rationnelle des forêts naturelles passe, entre autres, par la coupe d'un nombre relativement important d'espèces existantes.

Commercialisation.

L'aménagement forestier repose en gros sur la sylviculture et l'économie forestière. Il doit assurer au propriétaire c'est-à-dire à l'Etat, un revenu annuel soutenu aussi avantageux que possible.

Cet objectif ne peut être atteint que si l'organisme chargé de la commercialisation joue pleinement le rôle qui lui est dévolu, celui de placer le plus possible de bois sur les marchés intérieurs et extérieurs. La mise en valeur des essences de promotion en dépend.

Régénération.

La régénération naturelle en forêts denses est indispensable pour la pérennité des écosystèmes et surtout le maintien de la variabilité génétique des espèces forestières. Ce phénomène a été jusqu'ici très peu étudié au Congo. L'homme n'intervient pratiquement pas pour l'instant pour créer les conditions favorables à la régénération naturelle.

FORÊTS ARTIFICIELLES

Espèces exotiques en savane

L'aménagement des peuplements d'espèces à croissance rapide sera fonction des objectifs économiques poursuivis. Les plantations d'Eucalyptus destinées à approvisionner l'usine de pâte à papier par exemple seront vraisemblablement exploitées à 6-8 ans. Ensuite elles seront traitées en taillis pendant deux révolutions.

Espèces à moyenne révolution

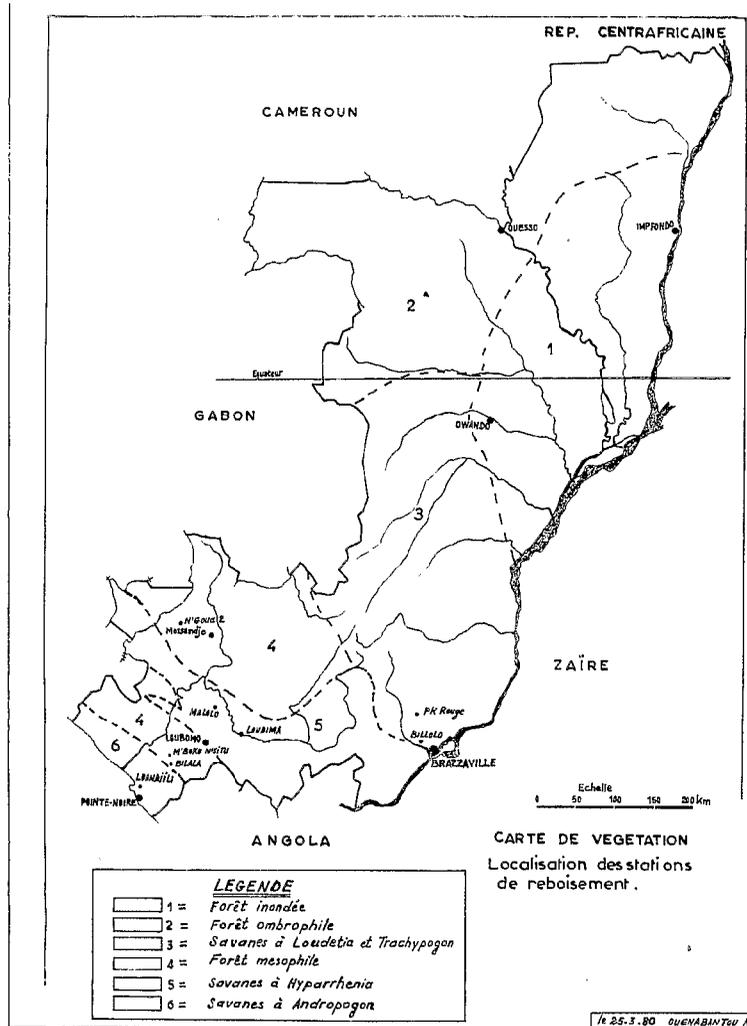
Un projet de reboisement industriel en Limba est actuellement dans sa phase de recherches préliminaires. C'est à cet effet qu'une station C. T. F. T. a été créée en 1981 sur financement FAC à N'Goua 2. Elle

est chargée de préparer les conditions végétales et techniques avant la mise à exécution du projet.

Espèces à longue révolution

La question de la régénération artificielle des espèces autochtones à longue révolution telles que les Sapelli, Sipo, Wengé etc... n'a pas encore été abordée par les services congolais chargés du reboisement.

Avec le projet de création d'une station de recherches en forêt dense à Ouesso, le Centre Technique Forestier Tropical (organisme chargé de recherches forestières) envisage d'étudier de manière résolue le comportement, la biologie et la physiologie des principales essences de forêt dense en vue de préparer les conditions favorables aux futurs programmes de plantations de ces espèces.



CONCLUSION

La mise en valeur effective des zones forestières passe avant tout par l'exploitation organisée et raisonnée de leur principale matière première, c'est-à-dire le bois.

Le Congo dispose encore dans le Nord du pays de ressources forestières importantes. Les forêts du Sud sont par contre en voie d'épuisement.

Pour ne pas retomber dans les mêmes erreurs que celles commises dans l'exploitation des massifs du Kouilou-Mayombe et du Chaillu-Niari, une révision des pratiques en vigueur s'impose ; ceci d'autant plus que les forêts du Nord sont en voie d'être mises en exploitation.

Il est par exemple anormal que ;

— la quasi-totalité de la production forestière soit destinée à l'exportation, orientant ainsi l'exploitation vers quelques espèces rares qu'on va glaner ici et là.

Les exigences du marché extérieur obligent en outre les exploitants à ne sortir que des billes de premier choix ; dans le même temps, il manque du bois sur le marché local. Les utilisateurs sont souvent contraints d'importer du sciage des pays voisins.

— L'exploitation forestière ne soit pas suivie d'un programme d'aménagement et de régénération de grande envergure en faveur des essences exploitées.

— La mise en valeur des forêts n'apporte pas aux zones concernées et à la collectivité l'essor socio-économique escompté.

Au moment où les forêts tropicales africaines se dégradent à un rythme très accéléré, il est impérieux que le Congo mette sur pied une stratégie de gestion de ses forêts, s'il veut continuer à produire en permanence des espèces précieuses telles que le Sapelli, Sipo, Wengé, Limba, Okoumé, etc...